

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 19/09/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h18

Codes postaux concernés : 1310

### Origine de l'interruption

= Défaut de câble

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06H18

### Justification de la durée de l'interruption

= Agression des installations souterraines par un tiers, lors de travaux de pose de fibre optique. Cet endommagement a entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de génie civil nécessaires.

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 19 septembre 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.